



Section

Référé

Numéro d'affaire

2024-00014673

Référence de l'affaire DENIS C/ SARL GJ2 Le 11 mars 2024

MME ANDRÉA DENIS 3 BOULEVARD GAMBETTA 38000 GRENOBLE

## AVIS D'AUDIENCE AU DEMANDEUR DEVANT LA FORMATION DE RÉFÉRÉ

A la suite de votre demande en justice, l'affaire n°2024-00014673 sera évoquée devant la formation de référé à l'audience du :

## Mercredi 10 avril 2024 à 9h00 Salle 2 Au conseil de Prud'hommes de Grenoble PLACE FIRMIN GAUTIER, 38019 Grenoble

## Il vous appartient avant l'audience :

- D'adresser au greffe et à votre adversaire les documents que vous souhaitez produire, la preuve de cette transmission pourra vous être demandée lors de l'audience;
- De communiquer ce courrier, le cas échéant, à la personne qui vous assiste ou représente.

Vous êtes invitée à vous présenter à l'audience munie des pièces suivantes :

 Une pièce d'identité (carte nationale d'identité, carte de séjour, passeport par exemple)

Si vous vous faites représenter, votre représentant, s'il n'est pas avocat (représentant légal, salarié ou employeur appartenant à votre branche d'activité, défenseur syndical, pour l'employeur un membre de l'entreprise ou de l'établissement fondé de pouvoir ou habilité à cet effet) devra être muni d'un **pouvoir spécial** l'autorisant à concilier en votre nom.

**Nous attirons votre attention** sur le fait que des décisions exécutoires à titre provisoire pourront, même en votre absence, être prises contre vous à l'audience. En cas de non-comparution sans motif légitime il pourra être statué en l'état des pièces et moyens contradictoirement communiqués par l'autre partie.

